



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sport amateur dans les outre-mer face au covid-19

Question écrite n° 29838

Texte de la question

Mme Nadia Ramassamy attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la situation du sport amateur à l'aune des conséquences économiques de la crise sanitaire de la covid-19. En effet, le pays traverse, comme ses voisins et la très grande majorité des pays dans le monde, une crise sanitaire sans précédent dans l'histoire. En proportion de la population, la France est le quatrième pays au monde le plus atteint par l'épidémie de covid-19. À cette crise sanitaire s'ajoute une crise économique et sociale, dont les conséquences auront des incidences durables. À l'aune de ce contexte, la santé publique, la recherche biologique, l'aide aux plus fragiles et le soutien aux entreprises doivent faire partie des priorités, nul ne peut le contester. Récemment, Mme la ministre a déclaré que le sport ne faisait pas « partie des priorités » de l'action du Gouvernement. Mme la députée déplore ces propos car son rôle sanitaire, social, économique et culturel doit selon elle constituer l'une des priorités, dans l'Hexagone et dans les territoires ultramarins. Tout comme les entreprises, les associations sportives sont, elles aussi, gravement frappées par la crise actuelle. Ainsi, la fermeture de toutes ces associations qui maillent toutes les régions françaises aura des conséquences bien plus graves que le gel, momentanément, des compétitions sportives et dépassera le simple cadre sportif. En effet, dans les territoires les plus vulnérables du pays, la pratique du sport était déjà difficile. Alors que le sport est considéré à juste titre comme un moyen de prévention sanitaire, le coût des pratiques sportives constitue très souvent un frein pour les populations les plus démunies et notamment pour les plus atteintes par des problèmes de surpoids. Un phénomène plus aigu dans les outre-mer, où le niveau de vie est inférieur à la moyenne nationale et où l'on constate une sous-dotation d'infrastructures sportives, quand elles ne sont pas vétustes. Ainsi, sur les dix territoires les moins dotés d'équipements sportifs en France, neuf se situent dans les territoires ultramarins. Le manque d'équipements réduit l'accès général aux activités physiques et pénalise particulièrement les femmes et les personnes en situation de handicap. Or le soutien économique déployé par les collectivités territoriales afin de sauver les entreprises va mécaniquement réduire le montant et le nombre des subventions aux associations sportives. De même, les petites et moyennes entreprises locales sont très souvent des sponsors vitaux pour les clubs. À l'avenir, ces entreprises et ces collectivités pourront-elles continuer à faire vivre le sport amateur ? Touchés par des baisses de salaires les licenciés pourront-ils payer les futures adhésions ? Avant même la crise contemporaine, le tissu des associations sportives ultramarines peinait à assurer sa survie. Rien qu'à La Réunion, le nombre de clubs sportifs est passé de 240 en 2016 à 163 aujourd'hui. La ligue de football de La Réunion comptait 30 000 licenciés en 2010 contre 24 000 aujourd'hui. Moins de sponsors, moins de compétitions et moins de licenciés, on estime déjà à 19 milliards d'euros les pertes pour l'ensemble du sport français. Aussi, partout en France, les associations sportives sont d'importants créateurs d'emplois et assurent une salubre mission d'insertion sociale, et ce malgré la suppression des contrats aidés. Plus encore qu'un débouché professionnel, le sport dans les territoires ultramarins est aussi une activité pourvoyeuse de valeurs d'inclusion et de lien social, indispensables à la cohésion des sociétés. Pratiquer un sport, c'est apprendre l'humilité, le respect, le dépassement de soi, l'effort et la solidarité. Face à une jeunesse confrontée au chômage et parfois en déshérence, le sport est un puissant levier d'inclusion sociale. De même, fières de leurs histoires, les différentes populations ultramarines sont fortes de leurs cultures. Des cultures qui se manifestent dans le sport. De l'Atlantique nord au Pacifique, en passant par les Antilles, l'Amazonie et l'océan Indien, tous les territoires ultramarins sont façonnés par des disciplines sportives liées à la culture de ces territoires. Les

populations ultramarines pratiquent des disciplines traditionnelles, représentant un patrimoine culturel et identitaire qu'il convient de valoriser et de faire perdurer entre les générations. De la même manière, le sport permet aux territoires ultramarins de gagner en visibilité et en rayonnement régional par la participation à des compétitions régionales et en intégrant des instances organisatrices de jeux. Enfin, la réussite du sport professionnel repose sur le travail du sport amateur (de l'athlétisme au football en passant par le rugby, le basket et le handball) et les territoires ultramarins français ont plus que montré leur apport manifeste à la réussite du sport français. Ainsi, elle lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour soutenir le sport amateur dans les outre-mer.

Données clés

Auteur : [Mme Nadia Ramassamy](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29838

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3643

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)